

DÉLIBÉRATION N° 2025-28
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2025

Date de la convocation :	
19 mars 2025	
Date de séance :	
25 mars 2025	
Date d'affichage de la liste des délibérations :	
27 mars 2025	
Nombre de conseillers	
En exercice	35
Présents	22
Procurations	7
Votants	29
Pour	29
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars à 16 heures.

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel BUIILLARD.

Etaient présents et considérés comme présents à l'examen de la présente délibération :

NOM ET PRENOM	Présent(e)	Absent(e)	Procuration à
BUIILLARD Michel	X		
MAIOTUI Paul		X	LI SENG Isabelle
TAMA GEORGES Hinatea		X	TEATA Marcelino
TEMEHARO René		X	RIJKAART Alice
PUHETINI Sylvana	X		
FONG LOI Charles		X	
RIJKAART Alice	X		
TEATA Marcelino	X		
CHAMPS Agnès	X		
IENFA Jules	X		
COLOMBANI Maeva	X		
MAI Alain		X	
BORDET Patrick	X		
TAUTU Ioana	X		
LEHARTEL Manouche		X	BUIILLARD Michel
CHING Francis	X		
VANFFAUT Georges	X		
TEURURAI Lowna	X		
KOUAKOU Georges	X		
LI-SENG Isabelle	X		
DANLOUE Cathy	X		
REY Steven		X	CHING Francis
PAVAOUAU Teura		X	
BRAUN ORTEGA Enrique		X	
FOSTER Makau		X	
MARTIN Alfred	X		
NENA Tauhiti	X		
CHIN FOO Cynthia		X	
LIU SING Thierry		X	PERRY Doris
PERRY Doris	X		
LE CAILL Heinui	X		
COUE Vincent	X		
TCHEOU Odile		X	BORDET Patrick
DARROUZES Nélia	X		
TETAUVIRA Benjamin	X		

OBJET :

PORTANT AUTORISATION DE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A « L'ASSOCIATION SPORTIVE DRAGON » ET AUTORISANT LE MAIRE A SIGNER UNE CONVENTION DE FINANCEMENT ET TOUT AVENANT AINSI QU'A LA RESILIER.

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée à la porte de la mairie dans les délais légaux.

22 membres étant présents, formant la majorité des membres en exercice, le conseil municipal peut délibérer valablement aux termes de l'article L.2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PAPEETE (ILE DE TAHITI)

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie ;

Vu l'ordonnance n° 2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et établissements publics ;

Vu le code général des collectivités territoriales applicable en Polynésie française ;

Vu le décret du 20 mai 1890 instituant dans les Établissements français de l'Océanie une commune ayant pour chef-lieu Papeete ;

Vu la délibération n° 2025 – 17 du 25 mars 2025 approuvant le budget principal, exercice 2025 de la Commune de Papeete ;

Vu la demande de subvention en date du 24 février 2025 ;

Vu le rapport n°2025 – 18 du 25 mars 2025 présenté par Madame Alice RIJKAART, 6^{ème} Adjointe au maire déléguée aux finances ;

EN AYANT DÉLIBÉRÉ DANS SA SÉANCE DU 25 MARS 2025

ADOPTE

Article 1 : Est autorisé le versement d'une subvention à « **l'Association Sportive Dragon** » pour un montant d'un million cinq cent mille francs (**1 500 000 XPF**).

Article 2 : La dépense y afférente sera prise en charge par le budget communal – exercice 2025 – section de fonctionnement.

Article 3 : Le Maire est autorisé à signer une convention de financement avec « l'Association sportive Dragon », tout avenant ainsi qu'à la résilier, le cas échéant.

Article 4 : Cette convention de financement fixe notamment l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée.

Article 5 : Le maire est chargé de l'application de la présente délibération qui sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Le secrétaire de séance



Vincent COUE

Monsieur Le Maire



Michel BUIILLARD

Rapport n° 2025 – 18

Relatif à des projets de délibérations portant autorisation de versement de subventions à diverses associations.

Monsieur le Maire,
Mesdames et Messieurs les Adjoints,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Chaque année, de nombreuses associations agissant dans les domaines de la jeunesse, de l'insertion sociale et professionnelle, de la culture, du sport et de l'action éducative sont soutenues par la ville de Papeete dans le cadre de leurs activités et des prestations qu'elles offrent à un large public de notre commune.

Pour l'année 2025, une enveloppe de **65 000 000 F XPF** a été inscrite au budget primitif. Pour cette première programmation, les demandes de subventions ayant respecté les conditions de complétude demandées ont été instruites et enregistrent un montant total de **62 200 000 F XPF** que je vous propose d'attribuer aux associations suivantes :

N°	Associations	Intitulé de l'action	Montant de la subvention (XPF)
RECONDUCTION			
1	Emploi Formation Insertion - EFI Président : Pascal VAHIRUA	Formation et insertion des jeunes et adultes des quartiers prioritaires de la ville de Papeete	14 500 000
2	ADIE - Ass pour le droit à l'initiative économique Président : Frédéric LAVENIR (Directrice régionale : Wendy Mou Kui)	Accompagnement des publics à la création de leur entreprise	2 000 000
3	Association du Festival international du film documentaire océanien - AFIFO Présidente : Miriama BONNO	22ème édition du FIFO	500 000
4	Association des éditeurs de Tahiti et des îles Président : Christian ROBERT	25ème édition du salon du livre, Lire en Polynésie 2025	400 000
5	Littérama'ohi Présidente : Mareva LEU	Pina'ina'i 15.25	200 000
6	TOUS CAAPABLES Président : Sébastien ROUGÉ	Accompagnement éducatifs et/ou thérapeutiques pour les enfants autiste	400 000
7	Fédération polynésienne de Protection civile Président : Samuel ROSCOL	Renforcement du parc matériel et des consommables spécifiques aux activités de la Fédération et formation au bucheronnage pour les bénévoles actifs	500 000
8	AS AORAI Président : Pierre VILLANT	Participation aux frais de fonctionnement et actions du club	1 500 000
9	HITITOA Présidente : AGNIERAY Béatrice	Activité sportives 2025 (va'a, dragon boat, boxe)	500 000

REÇU EN PREFECTURE

le 04/04/2025

Application agréée E-legalite.com

10	AS Dragon Président : FONG LOI Charles	Participation aux frais de fonctionnement et actions du club	1 500 000
11	Central olympic Présidente : Jacqueline MU YU	La pratique sportive pour une éducation à la citoyenneté et à la santé	500 000
12	Papeete Rugby club Président: Jean-Marc TUIHANI	Fonctionnement courant de l'association pour 2025	1 400 000
13	Fédération tahitienne de cyclisme Président : Teva BERNADINO	Organisation de la 29ème édition du Tour Tahiti nui	1 500 000
14	Team Arupa Président : Hentz Tinomoe	Déplacements compétitions boxe Thaïlandaise	800 000
15	AS EXCELSIOR Président : TEHAAMOANA Bruno	Participation aux frais de fonctionnement et actions du club	1 500 000
16	Heivaa hoe Président : Tetia TEHEI	Programme d'actions va'a 2025	1 500 000
17	Fédération Taurea Nui no Papeete Présidente : Leila AURAA	Organisation des tournois inter-quartiers de Papeete	3 500 000
18	Tiatoa boxe Papeete Président : Viriamu TIATOA	Tournoi de boxe	500 000
19	AS Central Sport Président : HAERERAAROA Eugène	Fonctionnement et développement d'actions sportives	1 500 000
20	Vaitavatava boxing club Président : Sergio BORDES	Déplacements compétitions boxe	500 000
21	Papeete Centre Ville Présidente : Sébastien BOUZARD	Promotion et animation de la ville de Papeete	13 000 000
22	TE UTUAFARE O TE OAOA Présidente : TAUMIHAU Mathilde	Actions culturelles, sorties et déplacement	800 000
23	A Rohi No Papeete Président: Daniel TCHEOU	Actions de cohésion en faveur des agents communaux	4 500 000
24	Agir Pour l'Insertion - API Président : Patrick MARAIS	Participation aux frais de fonctionnement et action en partenariat avec la Commune (Hura I Papeete 2025)	4 500 000
25	La guilde des aventuriers Présidente : Marion FINET HELLEC	Festival des jeux du fenua	400 000

REÇU EN PREFECTURE

le 04/04/2025

Application agréée E-legalite.com

26	APAJ Président : Roland LEJEUNE	Aide aux victimes d'infractions pénales et prévention de la délinquance	700 000
Appel à projets : Association de quartier : SANTE, ENVIRONNEMENT ET VIE DE QUARTIER			
27	Hiaai te reva Président : Adrien FAUURA	Programme d'actions Santé, Environnement et Vie de quartier	225 000
28	Associations des locataires du lotissement social les hauts de Vallons Président : Boniface Sr TEHEI	Programme d'actions Santé, Environnement et Vie de quartier	225 000
29	Vaimahina no Tepapa Présidente : Leila AURAA	Programme d'actions Santé, Environnement et Vie de quartier	225 000
30	Association Locataires du lotissement de Temauri Village Présidente : Joana TAUTU	Programme d'actions Santé, Environnement et Vie de quartier	225 000
31	Tamari'i Skate park de la Mission Président : Tehei TUHAKAMARU	Programme d'actions Santé, Environnement et Vie de quartier	225 000
32	To'a Maehaa no Taunoa Président : Jérôme ATIU	Programme d'actions Santé, Environnement et Vie de quartier	225 000
33	Vaitavatava Matairea Président : Daniel FAEHAU	Programme d'actions Santé, Environnement et Vie de quartier	225 000
34	Tamari'i Arupa Présidente : Titaina TAPUTU	Programme d'actions Santé, Environnement et Vie de quartier	225 000
35	Timiona Papeete Président : Charles RENVOYE	Programme d'actions Santé, Environnement et Vie de quartier	225 000
36	Torea Faa'ara Président : Boniface Jr TEHEI	Programme d'actions Santé, Environnement et Vie de quartier	225 000
NOUVELLES DEMANDES			
37	Fédération d'athlétisme de Polynésie Française Présidente : Cécile GILROY	2ème édition EKIDEN Tahiti	450 000
38	Association Sportive Olympique de Pirae (OLP) Présidente : TAPI Romy	Les 6h de PPT à la Piscine municipale de Tipaerui	400 000
Total des subventions à verser			62 200 000
Solde			2 800 000

Tel est l'objet du présent projet de délibération soumis à l'examen du Conseil Municipal.

Je rappelle, à toutes fins utiles, que la présence et/ou le vote d'un élu du conseil municipal lors de l'attribution d'une subvention pour une association dont il serait membre du bureau ou ayant un lien de parenté avec l'un de ses membres est considéré, au regard de l'article 432-12 du nouveau code pénal, comme une prise illégale d'intérêt.

En outre, au regard de l'article L.2131-11 du CGCT, les délibérations auxquelles prendraient part les élus concernés pourraient être entachées d'illégalité et annulées, en cas de recours.

Les membres concernés sont :

- Madame Manouche LEHARTEL, secrétaire de l'Association « FIFO » ;
- Monsieur Tauhiti NENA, lien de parenté avec des membres des associations « Hititoa » et « Central Olympic » ;
- Monsieur Charles FONG LOI, président de l'association sportive Dragon ;
- Madame Odile TCHEOU, qui a un lien de parenté par alliance avec Daniel TCHEOU, président de l'association « A Rohi no Papeete » ;
- Madame Sylvana PUHETINI, lien de parenté avec Boniface Jr TEHEI, président de l'association « Torea Fa'aara » et trésorier de la « Fédération Taure'a Nui no Papeete » ; lien de parenté avec Boniface Sr TEHEI, président de l'association « Association des locataires du lotissement social les hauts de Vallons » ;
- Madame Ioana TAUTU, présidente d'honneur de « l'Association des locataires du lotissement Temauri Village ».

Papeete, le 25 mars 2025

Le Rapporteur,

Alice RIJKAART

6^{ème} adjointe au maire déléguée
aux finances

REÇU EN PREFECTURE

le 04/04/2025

Application agréée E-legalite.com